

No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 5 AVRIL
1990, A 20H00.

Etaient présents :

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Roger Brouard, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller
Monsieur Denis Viens, conseiller suppléant
Monsieur Pierre Bélanger, directeur général et
secrétaire-trésorier

Etaient absents :

Monsieur Jacques Martin, conseiller (remplacé par
monsieur Denis Viens)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
1er mars 1990
3. Gestion des déchets : seconde journée d'étude
4. Nomination d'un nouveau fonctionnaire désigné à
Saint-Charles Village
5. Refonte du rôle d'évaluation foncière à Saint-
Antoine-sur-Richelieu
6. Adjudications finales
 - 6.1 En faveur de monsieur Serge Trudeau
 - 6.2 En faveur de la municipalité de Saint-Denis-
sur-Richelieu Paroisse
7. Avis de motion : règlement concernant les travaux
d'entretien des cours d'eau Charbonneau-Bernard,
Auclair et ses branches, une partie du ruisseau
Bernard
8. Nomination de trois représentants au sein de la
télévision communautaire de la Vallée du Richelieu
9. Bordereau des comptes à payer



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

10. Correspondance
11. Affaires publiques
12. Divers
13. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

90-04-042

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que
déposé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les
points suivants :

- 9.1 Règlements d'urbanisme Saint-Charles Paroisse
- 9.2 Fiscalité scolaire et municipale
- 9.3 Modification de la date de la prochaine séance

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 1er MARS 1990

90-04-043

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du
1er mars 1990 soit est adopté, tel que rédigé par le
secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 3. GESTION DES DECHETS : SECONDE JOURNEE D'ETUDE

Les membres du Conseil prennent connaissance du compte
rendu de la rencontre du 28 mars 1990 du comité "ad hoc"
sur la gestion des déchets.

Les membres du Conseil acceptent les recommandations du
comité à l'effet de tenir la prochaine journée d'étude le
28 avril 1990 et que cette journée porte essentiellement
sur les modes de disposition des déchets.

De plus, les membres du Conseil endossent la recommandation
du comité à l'effet que toute la documentation relative au
Centre de tri régional originant de la M.R.C. de Lajem-
merais et destinée aux municipalités faisant partie d'une
entente intermunicipale soit aussi acheminée à la M.R.C.
de La Vallée-du-Richelieu.

Finalement les membres du Conseil sont d'avis que le projet
d'entente intermunicipale relatif au Centre de tri régional
ne présente aucun problème quant à son contenu.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 4. NOMINATION D'UN NOUVEAU FONCTIONNAIRE DESIGNÉ
A SAINT-CHARLES VILLAGE

90-04-044

ATTENDU QUE la démission du fonctionnaire désigné de la
municipalité de Saint-Charles Village;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.2.1. du règlement de
contrôle intérimaire, une municipalité peut
proposer un fonctionnaire désigné pour sa
municipalité;

ATTENDU QUE la résolution 90-02-12 de la municipalité de
Saint-Charles Village désignant monsieur Jean-
Claude Scanlan, inspecteur municipal

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Rosaire St-Germain
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-
Richelieu

DE nommer monsieur Jean-Claude Scanlan fonc-
tionnaire désigné de la M.R.C., dans la municipalité de
Saint-Charles Village.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 5. REFONTE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE A SAINT-
ANTOINE-SUR-RICHELIEU

90-04-045

ATTENDU QUE la proportion médiane du rôle d'évaluation
foncière de la municipalité de Saint-Antoine-
sur-Richelieu est inférieure à 60%;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-
Antoine-sur-Richelieu, après rencontre avec
la firme d'évaluateurs Leroux, Beaudry, Picard
et associés, a convenu de procéder à la
refonte de son rôle d'évaluation foncière pour
l'année fiscale 1991;

ATTENDU QU'une résolution en ce sens a été adoptée par
la municipalité;

ATTENDU QUE pour cette municipalité et toutes celles
relevant du Code municipal, c'est la M.R.C.
qui a compétence en matière d'évaluation
foncière

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU DE mandater la firme d'évaluateurs Leroux,
Beaudry, Picard et Associés afin qu'elle procède à la
refonte du rôle d'évaluation foncière dans la municipa-
lité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour l'année fiscale
1991.

QUE ledit mandat comporte le travail suivant, à
savoir :



No de résolution
ou annotation

90-04-045
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- . transformation de la matrice graphique en système métrique;
- . transfert des données sur les nouveaux formulaires métriques;
- . vérification et correction si nécessaire des limites des unités de voisinage;
- . vérification des classes de bâtiments et identification de l'âge apparent;
- . étude de marché des terrains vacants, montage d'une grille des taux unitaires par unité de voisinage et recalcul de tous les terrains;
- . recalcul de tous les immeubles dans le système paramétrique en utilisant de nouveaux facteurs de conversion, économique, de classe et une nouvelle table de dépréciation;
- . confection et dépôt du rôle entre le 16 août et le 15 septembre 1990.

QUE le coût de réalisation de l'ensemble du travail doit de 22 800,00 \$ payable en deux versements égaux de 11 400,00 \$, soit le 15 septembre 1990 et le 15 mars 1991.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 6. ADJUDICATIONS FINALES

6.1 En faveur de monsieur Serge Trudeau

90-04-046

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes du 10 mars 1983, monsieur Serge Trudeau s'est porté adjudicataire des lots 7-204 et 7-205 au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

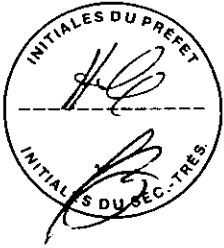
ATTENDU QUE conformément à l'article 740 du code municipal les immeubles adjugés n'ont pas été rachetés ou retirés dans les deux années qui ont suivi l'adjudication;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 741 du code municipal l'adjudicataire a droit, à l'expiration des deux ans, à un acte de vente de la part de la municipalité régionale de comté dans les limites de laquelle sont situés les immeubles adjugés;

ATTENDU QUE conformément à l'article 741 du code municipal l'adjudicataire possède sont certificat d'adjudication et toutes les taxes ont été payées

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans



No de résolution
ou annotation

90-04-046
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ET RESOLU QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer l'adjudication finale en faveur de monsieur Serge Trudeau pour les lots 7-204 et 7-205 au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil et ce, conformément au projet d'acte déposé par Me Pierre Pétrin et dont le Conseil a pris connaissance et se déclare satisfait.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6.2 En faveur de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu Paroisse

90-04-047

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes du 8 mars 1988, la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu s'est portée adjudicataire des lots 21-65 et 21-6-2 au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE conformément à l'article 740 du code municipal les immeubles adjudés n'ont pas été rachetés ou retirés dans les deux années qui ont suivi l'adjudication;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 741 du code municipal l'adjudicataire a droit, à l'expiration des deux ans, à un acte de vente de la part de la municipalité régionale de comté dans les limites de laquelle sont situés les immeubles adjudés;

ATTENDU QUE conformément à l'article 741 du code municipal l'adjudicataire possède son certificat d'adjudication et toutes les taxes ont été payées

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer l'adjudication finale en faveur de la corporation municipale de la Paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu et ce, conformément au projet d'acte déposé par Me Pierre Pétrin et dont le Conseil a pris connaissance et se déclare satisfait.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 7. AVIS DE MOTION : REGLEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU CHARBONNEAU-BERNARD,
AUCLAIR ET SES BRANCHES, PARTIE DU RUISSEAU
BERNARD

90-04-048

AVIS DE MOTION EST, PAR LES PRESENTES, DONNE PAR MONSIEUR PIERRE BEAUREGARD QU'A UNE PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL SERA PROPOSE POUR ADOPTION D'UN REGLEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU CHARBONNEAU-BERNARD, AUCLAIR ET SES BRANCHES, PARTIE DU RUISSEAU BERNARD. PROJET DUDIT REGLEMENT EST D'AILLEURS DEPOSE AU CONSEIL.

Donné ce jour par le conseiller Pierre Beauregard.

Durant ce point monsieur Bernard Gagnon vient occuper son siège.

POINT 8. NOMINATION DE TROIS REPRESENTANTS AU SEIN DE LA
TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DU RICHELIEU

90-04-049

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE messieurs Julien Bussière, Pierre Beauregard et Rosaire St-Germain soient et sont nommés à titre de représentants de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du Conseil d'administration de la télévision communautaire de la Vallée du Richelieu inc. et ce, pour l'année 1990.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 9. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

90-04-050

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #90-03, de chèque #3601 à chèque #3623 et chèque #S2279 à chèque #S2323 pour un montant total de 30 762,00 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

9.1 Règlements d'urbanisme : Saint-Charles Paroisse

La municipalité de Saint-Charles Paroisse dépose au Conseil sa réglementation d'urbanisme, et ce, telle qu'adoptée.

Les membres du Conseil conviennent de référer l'ensemble des documents au comité consultatif d'aménagement afin de l'étudier et de formuler ses recommandations.

9.2 Fiscalité scolaire et municipale

90-04-051

ATTENDU QU'avec l'adoption, en 1979, de la Loi sur la fiscalité municipale, le Gouvernement du Québec assumait la responsabilité de subvenir en presque totalité aux besoins financiers des commissions scolaires;



No de résolution
ou annotation

90-04-051
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le pouvoir de taxation des commissions scolaires était limité aux dépenses dites inadmissibles c'est-à-dire non reconnues face aux subventions du ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE pour ces dépenses les commissions scolaires utilisaient comme source de financement les impôts fonciers ne dépassant pas le moindre de 6% de la dépense nette ou 0,25 \$ du 100,00 \$ d'évaluation;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires a présenté au Gouvernement du Québec une proposition de modification à la formule actuelle de taxation et de péréquation afin de récupérer un montant additionnel de l'ordre de 200 millions de dollars;

ATTENDU QU'avec le récent dépôt des crédits budgétaires 1990-91, le Gouvernement semble vouloir se délester d'une partie de ses responsabilités de financement des commissions scolaires au profit de ces dernières qui, en contrepartie, se voient ouvrir le champ des impôts fonciers;

ATTENDU QU'en fonction des montants en cause, la taxe scolaire actuelle risque de doubler réduisant d'autant la marge de manoeuvre dont peuvent disposer les municipalités face au champ d'impôt foncier;

ATTENDU QUE de ce fait nous assistons à un désengagement du Gouvernement en matière de financement scolaire et à une intrusion massive des commissions scolaires dans le champ d'impôt foncier

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RESOLU par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu d'exprimer au Gouvernement du Québec notre profond désaccord face à sa volonté d'ouvrir aux commissions scolaires le champ d'impôt foncier.

QUE copie de la présente soit acheminée au président du Conseil du Trésor, monsieur Daniel Johnson; au président de l'U.M.Q., monsieur Camille Rouillard et au président de l'U.M.R.C.Q., monsieur Roger Nicolet.

ADOpte A L'UNANIMITE

9.3 Modification de la date de la prochaine séance

90-04-052

ATTENDU QUE statutairement les séances ordinaires du Conseil se tiennent le premier jeudi de chaque mois;



No de résolution
ou annotation

90-04-052
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'en mai la date de la séance ordinaire coïncide avec le congrès de l'Union des municipalités du Québec

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU que la prochaine séance du Conseil se tienne le 10 mai 1990 à 20:00 heures.

D'informer la population en conséquence.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10. CORRESPONDANCE

- 90-108 20-02-90 Lettre de MONSIEUR YVON PICOTTE, ministre, M.A.M., transmettant un chèque au montant de 25 454,00 \$ et ce, dans le cadre du programme d'aide financière au fonctionnement des M.R.C.V.R..
- 90-109 20-02-90 Lettre de MADAME ANREE DAIGLE, greffier, VILLE DE CARIGNAN, transmettant une résolution concernant un règlement ayant pour objet la réalisation d'un étude de faisabilité pour un centre de tri.
- 90-110 20-02-90 Lettre de MONSIEUR YVON PICOTTE, ministre, M.A.M., nous informant que le règlement 8-10 relatif au R.C.I. entre en vigueur à la date de transmission de la présente.
- 90-111 20-02-90 Lettre de MONSIEUR JACQUES DORAIS, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant les règlements 1178-90, 1179-90, 1180-90, 1181-90 et ce, pour appui du Conseil de la M.R.C.V.R..
- 90-112 21-02-90 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant la liste des membres pour le bureau des délégués pour 1990.
- 90-113 21-02-90 Certificat de publication de la MUNICIPALITE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND concernant le règlement numéro 17 de la M.R.C.V.R..
- 90-114 21-02-90 Lettre de MONSIEUR LOUIS V. SYLVESTRE, avocat, ROY, LAPORTE & SYLVESTRE AVOCATS, transmettant copie conforme de sa parution concernant Michel Quirion vs C.P.T.A.Q..
- 90-115 22-02-90 Lettre de MADAME JOANE CHARPENTIER, agente responsable, HABITATIONS PAREL INC., concernant l'application du programme P.A.R.C.Q. en 1989 sur le territoire de la M.R.C.V.R..



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-116 22-02-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, transmettant les règlements numéros 799 et 802, et ce, pour appui du conseil de la M.R.C.V.R..
- 90-117 26-02-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, nous retournant l'avis public relativement au règlement #17 de la M.R.C.V.R..
- 90-118 27-02-90 Extrait du procès-verbal de la municipalité de SAINT-CHARLES PAROISSE, relativement au certificat de conformité pour le site d'enfouissement de matériaux secs.
- 90-119 27-02-90 Extrait du procès-verbal de la municipalité de SAINT-CHARLES PAROISSE, concernant des modifications au plan d'urbanisme règlement numéro 282.
- 90-120 27-02-90 Lettre de MADAME JOSEE RACICOT, greffier, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement numéro 1411, et ce, pour appui du conseil de la M.R.C.V.R..
- 90-121 27-02-90 Lettre de ME ARMAND POUPART, JR., POUPART & POUPART, concernant les placements à L'Ecuyer inc.
- 90-122 27-02-90 Lettre de MADAME NICOLE INKEL, secrétaire-trésorière, M.R.C. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, concernant les élections aux postes de préfet et préfet suppléant au sein de leur M.R.C..
- 90-123 27-02-90 Lettre de MADAME JOSEE RACICOT, greffier, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant l'avis public relatif au règlement numéro 17 de la M.R.C.V.R..
- 90-124 28-02-90 Lettre de MONSIEUR GAETAN DEMERS, directeur des services techniques, SAINT-BASILE-LE-GRAND, concernant du remblai en zones inondables.
- 90-125 28-02-90 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART AVOCATS, concernant du remblai sur la rive de Mont-Saint-Hilaire.
- 90-126 01-03-90 Lettre de MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAMARD, directeur des relations avec les municipalités, COLLECTE SELECTIVE QC, relativement à une soirée d'information concernant leur organisme le 12 mars 1990 à 19:30 heures.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-127 01-03-90 Copie de résolution de la municipalité de SAINT-CHARLES VILLAGE concernant leur participation au coût d'une étude de faisabilité en vue d'un centre de tri.
- 90-128 01-03-90 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant le règlement numéro 140, modifiant leur schéma d'aménagement.
- 90-129 02-03-90 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, transmettant les projets de règlements de modification de leur schéma d'aménagement.
- 90-130 05-03-90 Lettre de MADAME LISE ALLARD, directeur des communications, U.M.Q., concernant une pochette institutionnelle de l'U.M.Q..
- 90-131 05-03-90 Certificat de publication de la VILLE DE BELOEIL concernant le règlement numéro 17 de la M.R.C.V.R..
- 90-132 05-03-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., relativement à l'adhésion des municipalités de la M.R.C.V.R. à l'U.M.R.C.Q..
- 90-133 05-03-90 Lettre de MONSIEUR FRANCIS DUFOUR, député de Jonquière, ASSEMBLEE NATIONALE, transmettant son opinion et celle de l'opposition officielle en ce qui a trait aux récentes demandes formulées par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.
- 90-134 05-03-90 Lettre de MONSIEUR YVON PICOTTE, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, concernant le projet pour étudiants "Défi 90".
- 90-135 05-03-90 Copie de résolution de la municipalité de SAINT-CHARLES VILLAGE, nommant monsieur Jean-Claude Scanlan à titre de fonctionnaire désigné.
- 90-136 06-03-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., relativement à un colloque à organiser sous le thème "S'engager dans le développement; une évolution pleine de sens".
- 90-137 06-03-90 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART JR., conseiller juridique, POUPART & POUPART, accompagnant l'ensemble des documents relatifs au ruisseau Bernard et au cours d'eau Duclos Casavant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-138 08-03-90 Copie conforme de la lettre de monsieur Jean Dubé, biologiste, M.L.C.P., adressée à Me Armand Poupert Jr., concernant la cause face au remblayage à l'île Ste-Marie.
- 90-139 08-03-90 Lettre de MADAME SANDRA PERRONE, agente à la formation, U.M.R.C.Q., concernant la session de formation "Etre élu-e : un nouveau défi".
- 90-140 09-03-90 Lettre de MADAME JEANNETTE LEMAIRE, secrétaire-trésorière, MCMASTERVILLE, transmettant copies des mises à jour concernant le règlement de zonage de la municipalité.
- 90-141 12-03-90 Lettre de MONSIEUR ANDRE-GUY TRUDEAU, président de campagne, LA MAISON VICTOR-GADBOIS DE LA MONTEREGIE, nous invitant à une conférence de Presse.
- 90-142 12-03-90 Lettre de MADAME GISELE COLETTE, secrétaire-trésorière, SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution 90-054 concernant la refonte de leur rôle d'évaluation.
- 90-143 13-03-90 Copie conforme de la lettre de MADAME RAYMONDE GAUVIN, secrétaire-trésorière adjointe, SAINT-CHARLES PAROISSE, adressée au MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant les inconvénients que pourraient causer l'implantation d'un dépotoir sur leur territoire.
- 90-144 16-03-90 Lettre de MONSIEUR DANIEL FALAISE, vice-président, STINNES ENERCO INC., concernant leur compagnie en gestion des déchets.
- 90-145 19-03-90 Lettre de MONSIEUR JULIEN BUSSIERE, président, T.C.V.R., concernant la nomination de trois nouveaux membres de la M.R.C.V.R. afin de siéger au sein du Conseil de la télévision communautaire.
- 90-146 19-03-90 Lettre de MONSIEUR PIERRE PETRIN, notaire, transmettant le projet d'adjudication finale en faveur de monsieur Serge Trudeau et nous demandant de procéder.
- 90-147 19-03-90 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, concernant la façon de procéder dans l'affaire de LES PLACEMENTS A. L'ECUYER INC.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-148 20-03-90 Lettre de MONSIEUR ALAIN LEDUC, directeur des services techniques, C.P.T.A.Q., concernant la révision de la zone agricole, le mandat de la Commission et les critères suivis par la Commission.
- 90-149 21-03-90 Lettre de MADAME PIERRETTE DUBUC, vice-présidente, VERT, LE MONT ST-HILAIRE, accompagnant copie d'une lettre adressée à la C.P.T.A.Q..
- 90-150 22-03-90 Lettre de MESSIEURS DANIEL DECARY et JEAN RENAUD, accompagnée du document "Pour un réseau de voies cyclables à Saint-Hubert".
- 90-151 22-03-90 Lettre de MONSIEUR YVON PICOTTE, MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant qu'une première enveloppe de 83 000,00 \$ a été réservée à notre M.R.C. dans le cadre du Programme P.A.R.C.Q..
- 90-152 23-03-90 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART JR., conseiller juridique, POUPART & POUPART, donnant son opinion juridique dans le dossier Jules Gareau.
- 90-153 23-03-90 Lettre de MONSIEUR DANIEL PELLETIER, inspecteur municipal, SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, soulignant l'appréciation du Conseil face à la journée d'étude sur la gestion des déchets.
- 90-154 23-03-90 Lettre de MONSIEUR PIERRE PETRIN, notaire, accompagnant un projet d'adjudication finale en faveur de la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Denis-sur-Richelieu.
- 90-155 26-03-90 Lettre de MONSIEUR DANIEL PELLETIER, fonctionnaire désigné, accompagnant un constat d'infraction adressé à monsieur Conrad Handfield à Saint-Marc-sur-Richelieu.

Publications du mois de mars 1990

| | |
|---|-----------------------------|
| Statistiques de l'incendie au Québec | 1988 |
| Commission municipale du Québec rapport annuel | 1988-1989 |
| L'itinéraire de la Montérégie | vol.5, no.1 février 1990 |
| Gazette officielle du Québec | no.8 21 février 1990 |
| Cyclus | vol.1, no.2 février 1990 |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

| | |
|--|--------------------------------------|
| Chantiers | vol.7, no.1 février 1990 |
| Gazette officielle du Québec | no.9 28 février 1990 |
| Chantiers en mouvement | vol.4, no.1 printemps 1990 |
| Urba | vol.11, no.2 mars 1990 |
| Muni-Express | no.2 mars 1990 |
| Gazette officielle du Québec | no.10 7 mars 1990 |
| Publiquip | vol.7, no.3 mars 1990 |
| P.M.E. | vol.6, no.2 mars 1990 |
| Trivision | vol.3, no.1 janvier, février 1990 |
| Construire | vol.5, no.2 mars 1990 |
| Proposition du plan de développement d'Hydro-Québec 1990-1992 - horizon 1990 | |
| L'emploi au Québec Ministère de la main d'oeuvre, de la sécurité du Revenu et de la formation professionnelle | février 1990 |
| Fêtes et festivals éditions spéciales | |
| Loisirs Rive-Sud | no.60 16 mars 1990 |
| Code municipal Les publications CCH/FM Ltée | no.47 février 1990 |
| Du français sans faute Ministère de l'Education | 12 mars 1990 |
| La revue municipale Le magazine des gestionnaires du monde municipal | volume 68 no.3 mars 1990 |
| Pour un réseau de voies cyclables à Saint-Hubert | février 1990 |
| Gazette officielle du Québec Lois et règlements, partie 2 | no.11 14 mars 1990 |
| Les codes civils | no.16 1er janvier 1990 |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Info forêt Québec
Spécial recherche forestière

no.9
février 1990

POINT 11. AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur Yves Ménard, citoyen de Carignan, s'informe quant à la demande d'un membre du Conseil de la M.R.C., relativement aux coûts imputables aux procédures judiciaires entreprises par la M.R.C. dans différentes causes de dérogations du R.C.I..

Le directeur général stipule qu'un document à cet effet sera déposé lors de la prochaine séance.

POINT 12. DIVERS

AJOURNEMENT DE LA SEANCE

90-04-053

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU QUE la séance soit ajournée pour une période de trente minutes et se poursuivra donc à compter de 21 heures ce même jour.

ADOpte A L'UNANIMITE

POURSUITE DE LA SEANCE

90-04-054

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE la séance régulière se poursuive telle qu'ajournée trente minutes plus tôt, il est 21 heures.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 13. CLOTURE DE LA SEANCE

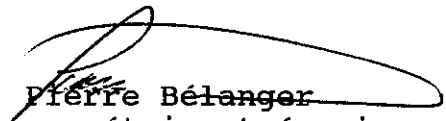
90-04-055


IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 21 heures 10.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet